



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 22892

Texte de la question

Le chômage, la précarité sont les causes de trop d'angoisse, de détresse, de misère. Avec l'approche de l'hiver pour les chômeurs, plus particulièrement encore pour celles et ceux en fin de droits, qui doivent faire face aux factures : loyer, chauffage, eau, impôts locaux, se vêtir, se soigner en cette période de l'année rend la vie encore plus difficile. Un toit sur chaque tête, manger à sa faim, ce n'est pas un luxe à la veille du 3e millénaire. Avoir faim, avoir froid à 395 jours de l'an 2000, ce n'est pas admissible. M. Patrick Leroy attire donc l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'urgence de la mise en place des mesures suivantes : institution d'un fonds d'urgence conséquent afin que dans chaque département, les sous-préfectures puissent aider financièrement les familles en difficultés ; création d'une allocation de recherche d'emploi pour les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans ; fixation du RMI et des minimas sociaux au minimum à 4 000 francs ; revalorisation des indemnités de chômage ; attribution d'une allocation exceptionnelle de 3 000 francs aux demandeurs d'emploi. Il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour la mise en place rapide de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22892

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6787